

EUROSTOXX PERFORMANCE 2018

CODE ISIN : FR0013320629

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation**
Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Notations de crédit au 22 février 2018 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère publicitaire

Brochure non rédigée par l'assureur

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 12 MARS 2018 AU 31 MAI 2018
(pouvant être clôturée sans préavis)

PRIV/ALTO



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

Eurostoxx Performance 2018, titre de créance présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'**indice Euro Stoxx 50®** (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Chaque année, à partir de l'année 1, un **remboursement anticipé automatique du capital possible avec un gain potentiel de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽²⁾** si l'indice est égal ou en hausse par rapport à son niveau initial à une **date de constatation annuelle⁽²⁾** (soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,71 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans :
 - **Un remboursement avec gain de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée** depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ si l'indice est égal ou en hausse par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital** si l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾
 - **Une perte en capital partielle ou totale**, si l'indice a subi une baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

Eurostoxx Performance 2018 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 14 juin 2028). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽²⁾, à partir de l'année 1** : dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle ou finale⁽²⁾, l'indice est égal ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Possible retour sur investissement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque année à partir de l'année 1 dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle⁽²⁾, l'indice est égal ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance** : dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾.
 - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 6 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽²⁾, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement annuel net maximum de 4,71 %⁽³⁾).
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50® ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance.** Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à son niveau initial

(1) Hors frais et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour connaître le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes

A la date de constatation initiale, le 31 mai 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx50® (code ISIN : EU0009658145) et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 1 À 9)

Aux 9 dates de constatation annuelles⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est **égal ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital⁽²⁾

+

Un gain de 6 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 3,84 %⁽³⁾ et 4,71 %⁽³⁾, selon l'année du remboursement.

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le 31 mai 2028, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est **égal ou en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 14 juin 2028 :

L'intégralité du capital⁽²⁾

+

Un gain de $10 \times 6 \% = 60 \%$ ⁽²⁾, soit un gain de 6 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾

Soit un taux de rendement annuel net de 3,74 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 14 juin 2028 :

L'intégralité du capital⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 14 juin 2028 :

Le capital⁽²⁾ diminué de la baisse de l'indice

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

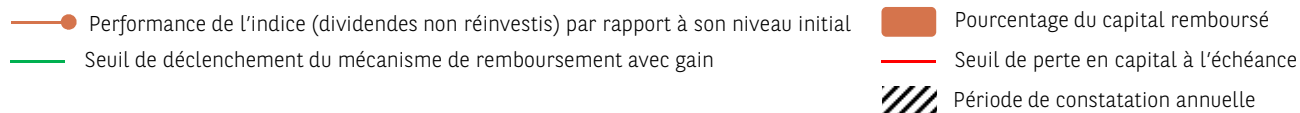
À titre d'exemple, si l'indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère à la date d'échéance 47 % du capital, soit un taux de rendement annuel net de -8.17%⁽³⁾.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 6 pour connaître le détail des dates.

(2) Hors frais et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

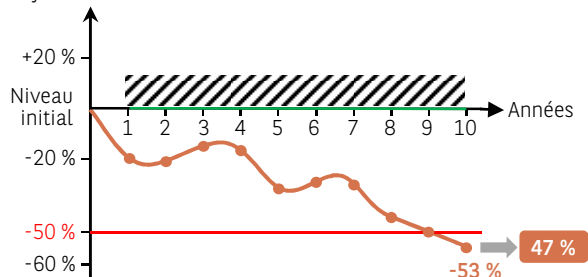
(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes

ILLUSTRATIONS



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10

Performance de l'indice



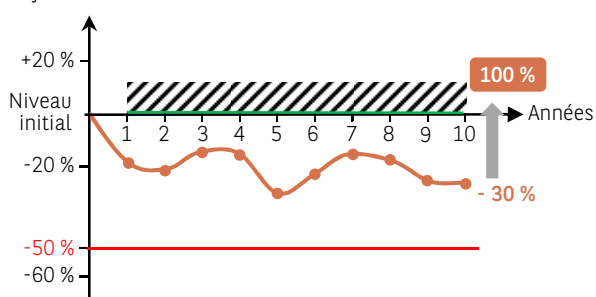
- Années 1 à 9 : Aux dates de constatation annuelle⁽¹⁾, l'indice clôturait en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé. Le produit continue.
- Année 10 : A la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôturait en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾ - 53 % = **47 % du capital⁽²⁾**, soit un taux de rendement annuel net de -8,17 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'indice égal à -7,24 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates de constatation annuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10

Performance de l'indice

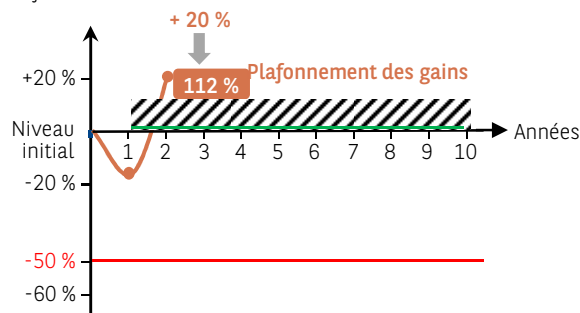


- Années 1 à 9 : Aux dates de constatation annuelle⁽¹⁾, l'indice clôturait en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé. Le produit continue.
- Année 10 : A la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôturait en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'indice, égal à -3,49 %).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION ANNUELLE DE L'ANNÉE 2

Performance de l'indice



- Année 1 : Aux dates de constatation annuelle⁽¹⁾, l'indice clôturait en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé. Le produit continue.
- Année 2 : A la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôturait en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de $(2 \times 6 \%) = 112 \% \text{ du capital}^{(1)}$, soit un taux de rendement annuel net de 4,64 %⁽²⁾ (inférieur à celui de l'indice, égal à 9,33 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 6 %⁽²⁾ par année écoulée.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour connaître le détail des dates.

(2) Hors frais et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes

(4) Les taux de rendement annuels calculés sur l'indice sont dividendes non réinvestis et sans frais

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) (code ISIN : EU0009658145)

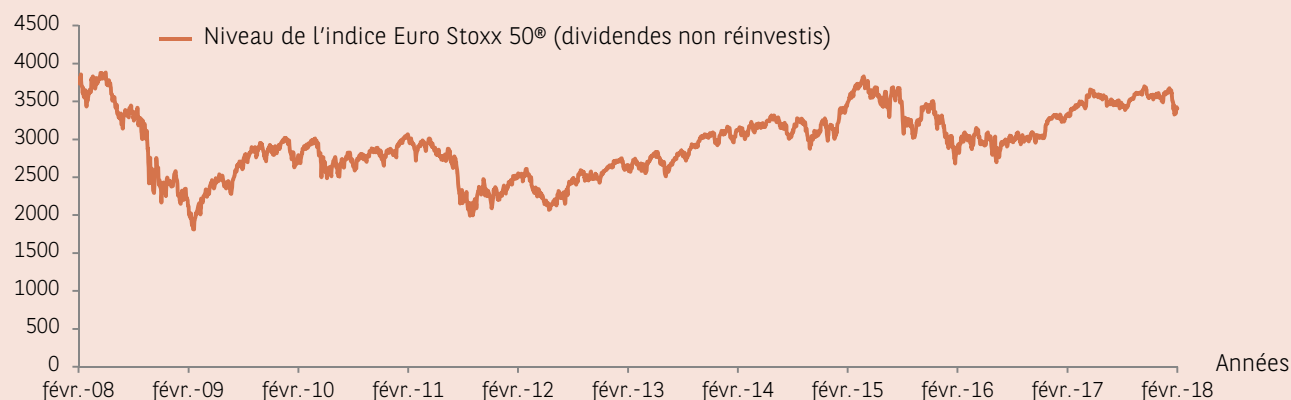
L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx5e>). Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

La performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Niveaux Historiques – (entre le 22 février 2008 et le 22 février 2018)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Niveau de l'indice



Source : Bloomberg, le 22 février 2018

Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site www.stoxx.com.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) et donc à l'évolution du marché actions européen.
- **Risque découlant de la nature du support** : En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013320629
Forme juridique	EMTN (Euro Medium Term Notes), titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public	Oui, uniquement en France
Commercialisation	Du 12 mars 2018 au 31 mai 2018
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès des distributeurs.
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis). (Code Bloomberg : SX5E, Code ISIN : EU0009658145)
Date d'émission	12 mars 2018
Dates de constatation initiale	31 mai 2018
Dates de constatation annuelles	31 mai 2019 (année 1), 1 ^{er} juin 2020 (année 2), 31 mai 2021 (année 3), 31 mai 2022 (année 4), 31 mai 2023 (année 5), 31 mai 2024 (année 6), 2 juin 2025 (année 7), 1 ^{er} juin 2026 (année 8), 31 mai 2027 (année 9)
Dates de remboursement anticipé automatique	14 juin 2019 (année 1), 15 juin 2020 (année 2), 14 juin 2021 (année 3), 14 juin 2022 (année 4), 14 juin 2023 (année 5), 14 juin 2024 (année 6), 16 juin 2025 (année 7), 15 juin 2026 (année 8), 14 juin 2027 (année 9)
Date de constatation finale	31 mai 2028 (année 10)
Date d'échéance	14 juin 2028 (année 10)
Valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013320629=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Triple valorisation	Une triple valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par les sociétés Pricing Partners et Sungard, sociétés indépendantes du Groupe BNP Paribas.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	NYSE Euronext Paris (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 22 février 2018 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Eurostoxx Performance 2018 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 12 mars 2018, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demandes auprès des distributeurs, sur le site de l'AMF www.amf-france.org

ou sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013320629 STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

PRIV/ALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change